

BULLETIN MUNICIPAL DE NEONS SUR CREUSE

*Le Bateau
Les Baudessous
La Bessardière
Les Blanchards
La Bonnelière
Le Bourg
La Camusetterie
La Carrière
Champagne
La Chardonnière
Chaurais
Choré
La Folie
La Grande Couture
La Grève
La Lochetterie
Mallet
Monteboeuf
Le Plessis
Le Bas Plessis
La Pièce d'Âge
La Rairie
Les Riaux
La Roblinière
Le Grand Roche
Le Petit Roche
Le Soudan
Thais
Varennas
Les Vignes
de Beaumont*



crédit photo ZENI

Photo du concours 2021 organisé par l'Association Touristique

DECEMBRE 2021

Editorial

Cette fin d'année reste malheureusement sous le signe de la pandémie et la reconduite des mesures de précautions jusqu'au 31 juillet 2022 : soyez prudents et protégez-vous.

La commune de Néons a vu l'arrivée de nouveaux habitants sur son territoire et nous leur souhaitons la bienvenue parmi nous.

Ce dernier trimestre sera consacré à la plantation de près d'une centaine de plants de haie vive et d'arbres au niveau du cimetière, de l'aire de loisirs et du jardin de la cure, ainsi que l'édification d'un accès handicapé au niveau du gîte de l'ancienne école.

Un grand merci aux associations qui ont animé la période estivale avec le festival des marionnettes et l'exposition photographique en centre bourg.

Le début de l'année 2022 verra la réfection du deuxième toit de la cure et de la grange ainsi que l'émergence du projet de remise à neuf de la toiture de la salle des Associations avec pose de panneaux solaires sur la face sud.

La circulation automobile sur les routes départementales D95 et D79A, entre les vignes de Beaumont et Champagne, sera perturbée par les travaux d'enfouissement de la ligne électrique haute tension.

Enfin, le PLUI Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, après plus de deux ans d'instruction par les services de la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse, a vu son aboutissement et son application se finaliser en octobre dernier : la réglementation et la cartographie sont consultables sur le site internet :

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>

Les membres du Conseil Municipal se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes et vous transmettre tous nos vœux pour cette nouvelle année 2022.

Jean Sécheresse

Sommaire

- Informations communales3 à 11
- Séances du conseil municipal12 à 17
- Néons en bref18 à 19
- Histoire locale20 à 21
- Le coin des associations22 à 30
- Vie pratique.....31 à 49
- Numéros utiles.....50

Informations communales

Démographie

Naissances

- Augustin ROCH le 2 septembre
- Enzo DAVID le 2 juin



Félicitations aux heureux parents
et plein de bonnes choses aux nouveaux nés.

Mariages

- Elodie TERRET et Julien RÉAULT, le 3 juillet



Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés.

Décès

- Serge DHUMEAUX le 10 avril
- Dominique SNIDER le 25 avril
- Monique SECHERESSE le 25 juin
- Patrick BOURBON le 9 août
- Yves VELUET le 23 octobre



Condoléances aux familles.

ARBRE DE NOEL

Dimanche 19 décembre

Spectacle à 15h

Ouvert à tous !

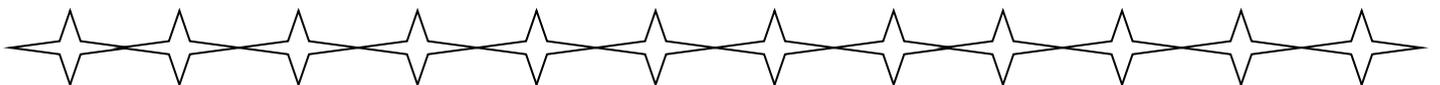


Passes sanitaires et masques obligatoires

CUISSON DE PAINS FESTIFS AU FOUR à BOIS

Réservation à la Mairie : 02 54 37 53 56

à récupérer à la salle des fêtes à l'issue du spectacle



**Les colis pour les personnes
de plus de 70 ans
seront distribués
à partir du samedi 18 décembre**



**Nous avons eu le plaisir
le 6 novembre de fêter
le centenaire de Mme Fournier
à la Maison de retraite
de Tournon St Martin**

Coupe de bois sur les communaux

En 2021, 193 stères de bois ont été vendus à différents particuliers qui en avaient fait la demande.

Cette opération est renouvelée. La commune remet en vente du bois sur pied sur des parcelles communales situées aux lieux-dits « La Grève » et « Monteboeuf ».

La quantité par demandeur sera limitée à 20 stères et le comptage s'effectuera dans le bois (bois charbonnette visible sur place). Pour une gestion raisonnée de ces parcelles de bois communales, il sera demandé aux bénéficiaires de ne pas mettre à nu la parcelle mais de conserver des arbres en quantité suffisante pour leur permettre de prendre de l'ampleur.

Le stère sera facturé 12 €.

Les personnes intéressées peuvent se faire connaître auprès de la Mairie de Néons Sur Creuse.

A propos du PLUI

Par sa délibération du 16 septembre 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse a approuvé le plan local d'urbanisme intercommunal. Celui-ci s'applique donc à l'ensemble des territoires communaux et remplace pour Néons sur Creuse la carte communale.

Les dossiers d'autorisations de travaux et de permis de construire seront donc désormais instruits par le service urbanisme de la CDC au regard des préconisations du règlement du PLUI.

Informations d'urbanisme sur : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

L'ensemble du dossier est consultable sur le site de la mairie : <https://www.communedeneons.fr>
voir le sommaire ci-dessous :

Titre 1 : les dispositions communes applicables à toutes les zones

- Dispositions applicables sur l'ensemble du territoire
- Dispositions applicables compte tenu des enjeux patrimoniaux et paysagers
- Dispositions applicables dans les zones exposées à des risques naturels
- Dispositions relatives à l'archéologie
- Dispositions réglementaires relatives au défriche
- Dispositions applicables aux équipements d'intérêt collectif et services publics
- Dispositions réglementaires liées à des représentations graphiques spécifiques portées aux documents graphiques
- Représentations graphiques portées aux documents graphiques figurant à titre informatif
- Dispositions applicables aux habitats atypiques et alternatifs constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs ou un habitat de loisirs
- Dispositions réglementaires relatives au stationnement des véhicules et des vélos
- Dispositions réglementaires relatives aux voiries et accès
- Dispositions réglementaires relatives à la desserte par les réseaux
- Dispositions réglementaires relatives à la performance environnementale et énergétique

Titre 2 : les dispositions applicables aux zones urbaines

- Dispositions applicables à la zone Ua
- Dispositions applicables à la zone Ub
- Dispositions applicables à la zone Ue
- Dispositions applicables à la zone Uh
- Dispositions applicables à la zone Um
- Dispositions applicables à la zone Uy

Titre 3 : les dispositions applicables aux zones à urbaniser

- Dispositions applicables à la zone 1AUh dispositions applicables à la zone 1AUy
- Dispositions applicables à la zone 2AU

Titre 4 : les dispositions applicables aux zones agricoles

- Dispositions applicables à la zone A

Titre 5 : les dispositions applicables aux zones naturelles

- Dispositions applicables à la zone N

Annexe 1 : lexique

Annexe 2 : arrêté du 10 novembre 2016 définissant les destinations et sous destinations de constructions pouvant être réglementées

Annexe 3 : nuancier du PNR Brenne

Annexe 4 : liste des essences locales et type de haie

Annexe 5 : agir contre l'introduction des plantes invasives / liste des espèces invasives ne devant pas être plantées

Annexe 6 : bâtiments identifiés comme pouvant changer de destination sous conditions

Annexe 7 : liste et localisation des emplacements réservés

Annexe 8 : guide de l'entretien et de la réhabilitation du bâti ancien

Annexe 9 : guide de la rénovation thermique

Annexe 10 : cahier des recommandations architecturales : villages de la D60, du Pre-Picault, de Surjoux, de la Jarrige, et de Rolnier.

Compte tenu de l'appartenance de notre territoire au PNR Brenne, une attention particulière est portée sur la qualité environnementale et paysagère, en particulier sur les destinations, les usages et affectations des sols, les natures d'activités interdites principalement :

En zone urbanisable Ua et Ub :

- exploitation forestière ;
- commerce de gros ;
- centre de congrès et d'exposition ;
- aménagement de terrains destinés à l'accueil des campeurs, des caravanes ou des habitations légères de loisirs ;
- habitations légères de loisirs ;
- stationnement des caravanes à ciel ouvert sur les unités foncières dépourvues d'habitation ;
- dépôt de véhicule inerte (non roulant), non lié à une activité commerciale présente sur l'unité foncière ;
- dépôts de toute nature pouvant générer des pollutions ou des nuisances visuelles pour le voisinage ;
- carrières et extractions de matériaux ;
- affouillements et exhaussements de sol qui ne seraient pas commandés par la déclivité du terrain ou rendus nécessaires pour la réalisation d'une occupation ou utilisation du sol autorisée dans la zone.

En zone urbanisable Ue :

- exploitation agricole et forestière ;
- commerce et activités de services ;
- industrie ;
- entrepôt ;
- bureau ;
- aménagement de terrains destinés à l'accueil des campeurs, des caravanes ou des habitations légères de loisirs ;
- habitations légères de loisirs ;
- stationnement des caravanes à ciel ouvert sur les unités foncières dépourvues d'habitation ;
- dépôt de véhicule inerte (non roulant), non lié à une activité commerciale présente sur l'unité foncière ;
- dépôts de toute nature pouvant générer des pollutions ou des nuisances visuelles pour le voisinage ;
- carrières et extractions de matériaux ;
- affouillements et exhaussements de sol qui ne seraient pas commandés par la déclivité du terrain ou rendus nécessaires pour la réalisation d'une occupation ou utilisation du sol autorisée dans la zone.

En zone agricole A et en zone naturelle N :

- stationnement des caravanes à ciel ouvert sur les unités foncières dépourvues d'habitation ;
- dépôt de véhicule inerte (non roulant), non lié à une activité agricole présente sur l'unité foncière

Les personnes intéressées par l'enlèvement de ferrailles, encombrants métalliques et épaves peuvent se faire connaître auprès de la Mairie.

L'énergie à Néons sur Creuse

(Contribution de M. Jean-François FOURNIER)



« Néons sur Creuse commune à énergie verte, à énergie positive »

Néonnais vous produisez donc plus d'énergie que vous n'en consommez.

Et cette énergie est verte donc non polluante.

Evidemment c'est **actuellement faux**.

Néons consomme de l'énergie mais n'en produit pas.

Et **l'énergie électrique consommée est verte comme partout** puisqu'en France nous avons la production d'énergie la moins carbonée de l'Europe grâce au nucléaire.

Notre production d'électricité est la moins carbonée actuellement, comparée aux productions européennes avec des centrales à charbon, à gaz, au fuel.

Pourquoi investir des sommes que nous emprunterons dans l'éolien ou le photovoltaïque puisque cela ne changera rien à la propreté de notre production ?

Le constat est scientifique, mais la réponse est politique ou idéologique.

Le choix se situe entre investir un argent rare sur le plus efficace ou répondre à la pression de minorités.

C'était mieux avant :

Il y a un siècle à Néons la consommation était entièrement renouvelable :

- Moulin sur l'eau à Tournon
- Cheval pour les travaux des champs
- Cheval pour les déplacements et livraisons
- Bois pour le chauffage
- Force musculaire pour le reste
- Marine à voile pour les livraisons d'outre-mer



L'abandon de ces techniques dites renouvelables a permis de limiter la fatigue tout en effectuant plus de travail.

L'énergie disponible (électrique ou moteur à explosion) remplace la force motrice de l'homme par des machines absolument partout :

Pompe, tracteur et ses multiples accessoires, voiture, pompe à chaleur, réfrigérateur, four, grille-pain, machine à café, aspirateur, nettoyeur haute pression...etc.

Et ces machines sont disponibles 24h sur 24, dès que vous en avez besoin ou envie.

Sous un très faible volume l'essence (pétrole) fournit une énergie efficace et disponible en permanence.

Le pétrole participe à la production de plastique, engrais, métal, ciment, tissus etc... Votre environnement est entièrement un sous-produit du pétrole et fabriqué et livré grâce à cette énergie.

Si nous supprimons le pétrole comme source d'énergie.

Vivre demain avec quelle énergie ?

Le photovoltaïque

Les cellules se fabriquent en Asie et en Europe. Il nécessite beaucoup d'énergie pour sa fabrication.

Une cuisson à 3000° puis une deuxième à 1450°.

Le panneau solaire doit fonctionner environ 3 ans pour rembourser l'énergie consommée pour sa fabrication.

Le rendement baisse au bout de 12 ans et sa fin de vie approche des 20 ans, l'onduleur se limite à 12 ans.

L'onduleur transforme le courant continu en courant alternatif pour le réseau.

Bilan écologique : Le panneau solaire doit fonctionner environ 3 ans pour rembourser l'énergie consommée pour sa fabrication.

Installation : sur un toit de grange (en général l'opérateur offre le hangar en échange de la surface occupée).

En Aquitaine on déboise (1000ha de pins d'un seul tenant à Saucats) pour mettre des panneaux au sol, écologique ?

Terres retirées à la culture :



L'éolien

Constitution :

Des fondations

Un pylône

Une nacelle en haut du pylône

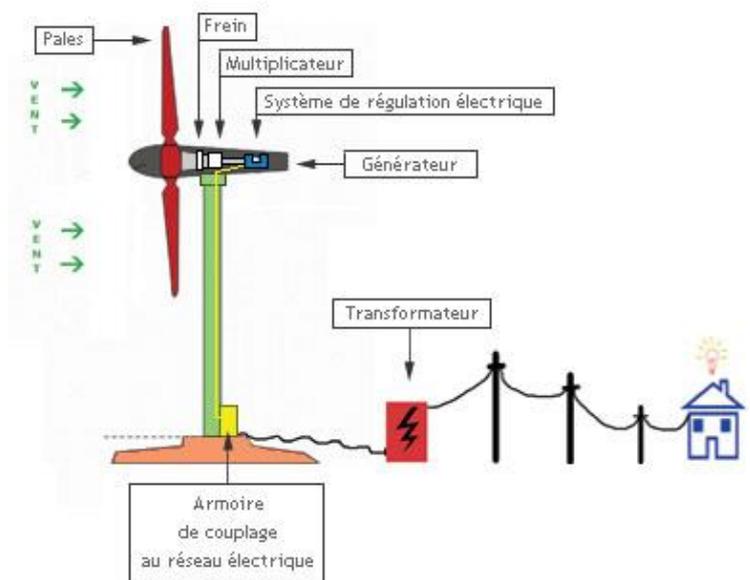
Des pales pour récupérer l'énergie du vent

Les pales entraînent un arbre dont la vitesse doit être augmentée par une boîte de vitesse (multiplicateur)

A la sortie de la boîte de vitesse liaison avec un générateur pour produire le courant.

Liaison au réseau électrique s'il existe à proximité

La tension électrique produite est de l'ordre de 600 à 1000 volts et doit être élevée par le transformateur à 20 ou 30000 volts.



Installations à créer :

Route d'accès au chantier de l'éolienne

Plateforme d'évolution des engins de terrassement, levage, etc...

Excavation pour les fondations

Ferraillage

Exemple :



Culminant à 190 m de hauteur, les nouvelles éoliennes de Pougny, au nord de la Nièvre, s'ancrent solidement dans le sol grâce à d'énormes socles de béton.

Un massif de 600 m³ de béton et 50 à 60 tonnes d'acier

Surface : environ 200m²

Réduite à 20m² par un recouvrement de 30 à 60 cm de terre après installation

Parties visibles :

Pylône : 190m dans notre exemple

Pales : diamètre 95 m

Nacelle : vitesse moyenne d'entrée 15 à 20tr/minutes
vitesse à la sortie sur le générateur 1000 à 2000tr/minutes
Il faut lubrifier : 300 à 400l d'huile qu'il faut vidanger et recharger régulièrement
Il faut garder des aires d'accès pour la maintenance.

Fonctionnement :

Un récent rapport interministériel indique l'état de l'éolien en France :

- 1) Eolienne en fin de vie : actuellement presque 100 000 tonnes de déchets.
A multiplier par 3 dans les 7 ans.
- 2) Durée de vie moyenne des parcs éoliens : 17 ans
- 3) Temps de production électrique : 24 à 27% soit une production d'un trimestre par an ou 1 jour sur 4 ou 1 semaine par mois ! La vitesse du vent minimum 10 à 15 km/h et maximum 90km/h
- 4) Relation vitesse du vent production de courant : Par exemple, une éolienne E70/2300 d'Enercon hauteur de 57 m aura une puissance de :
 - 127 kW avec un vent de 5 m/s, $127 = 0.37 S * V^3$
 - 1 223 kW avec un vent de 10 m/s
 - 2300 kW avec une vitesse de 15 m/s.La production d'électricité est proportionnelle à la vitesse du vent au cube c'est-à-dire la vitesse multipliée 3 fois par elle-même.
- 5) Si on envisage l'électricité tout éolien (pour une production sur ¼ de l'année) :
Nécessité de construire **118 600 éoliennes de 2 MW**
Sur une surface de 2 850 000 hectares (un espace un peu plus grand que la Bretagne)
Ajouter les aires de stockage d'électricité (batteries d'accumulateurs) pour fournir du courant pendant les 75% de temps non productif.
- 6) La présence de vent mesurée se présente comme une moyenne.
Il peut y avoir de longues périodes de vent :
 - à vitesse insuffisante donc pas de production
 - à vitesse trop forte donc pas de production.

Difficultés :

- 1) Pour avoir du courant électrique en permanence :

Quand on installe un groupe d'éoliennes il faut prévoir la même capacité de production en centrale gaz (les vendeurs de gaz adorent l'éolien). Les pays producteurs peuvent ouvrir ou non le robinet de gaz, pression sur le client.

- 2) Pourquoi le vent souffle et l'éolienne est à l'arrêt ?

Vitesse du vent insuffisante

Vitesse du vent trop forte

Pour l'équilibre du réseau on ne prend pas le courant produit ou éventuellement on peut faire tourner l'éolienne avec du courant pour équilibrer le réseau.

Equilibrer le réseau c'est avoir la même quantité de courant en production et en consommation

- 3) Nuisances sonores
- 4) Nuisances visuelles

Exemples de difficultés :

- Les éoliennes d'Échauffour, dans l'Orne, avaient été installées dans une démarche écologiste. Elles vont finalement être arrêtées à cause de leur bruit. Il s'agit d'une décision du préfet qui soulage les habitants, (mardi 26 janvier 2021).
- Syndrome éolien dans le Tarn : un couple de riverains obtient indemnisation après procès (6 novembre 2021).

Un couple qui habitait près d'un parc éolien, à Fontrieu dans le Tarn, a obtenu gain de cause auprès de la Cour d'appel de Toulouse. La justice a reconnu l'existence d'un syndrome éolien. Les sociétés exploitant les éoliennes, la SASU (NDLR : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle) Margnes Energie et la SASU Singladou Energie ont été condamnées à verser à Christel et Luc Fockaert un peu plus de 100 000 euros en réparation du préjudice. Symptômes : Maux de tête, nausées, vertiges

Si on vous démarche pour installer des éoliennes, comprendre les chiffres présentés :

- On vous présente la puissance installée : 10MW par exemple
- La puissance maximum fournie représente 70% de la puissance installée : soit 7.5MW dans notre exemple
- La production est fournie globalement 100 jours par an avec 80% de la production annuelle étalée sur 50 jours.
- hors stockage, le passage du nucléaire à l'éolien suppose d'avoir 3 à 4 fois plus de puissance installée pour produire la même quantité d'électricité sur la même période
- avec de l'éolien, ~50% de la production doit être stockée à un moment ou à un autre, et avec du solaire c'est ~80%. Il faut prévoir 40% environ de pertes liées à ce stockage.
- avec du solaire c'est 80%
- enfin le réseau doit pouvoir « encaisser » les 300 à 450 GW totaux vs les 110 actuels, et cela conduit à doubler les coûts d'infrastructure. Il est donc nécessaire d'installer des pylônes et des lignes haute tension en plus.

Fin de vie des éoliennes au bout de 20 ans :

- **La société propriétaire des éoliennes existe encore, elle doit assurer le démantèlement, mais les fondations restent avec 30 à 60 cm de terre au-dessus.**
- **La société a existé pendant la période rentable et vous êtes devenu propriétaire ou la société a disparu : c'est à vous de financer le démantèlement.**

Conclusion :

Un texte de Marc Jancovici, polytechnicien, membre du haut conseil pour le climat (instance consultative indépendante de 12 membres auprès du premier ministre).

Décarboner l'économie est une impérieuse et urgente nécessité. Mais la seule chose qui est certaine, c'est que **ce que nous sommes en train de faire en France au système électrique ne peut en aucun cas se revendiquer de ce domaine d'action, ni même d'une quelconque analyse rationnelle des risques. Cette dernière commanderait plutôt d'arrêter demain matin de mettre le moindre euro supplémentaire dans l'éolien et le solaire**, qui en France vont déjà nous coûter près de 100 milliards « pour rien » avec les installations déjà en place, pour tout mettre dans la « vraie » décarbonation.

Ce qui doit recueillir notre financement, et d'urgence, c'est la rénovation du bâtiment, la modification des systèmes de transport, la baisse et la décarbonation des flux de transformation de matière (ce que l'on appelle « industrie » en général), la modification des systèmes agricoles, ou encore la création d'un enseignement et de règles économiques adaptés au monde en contraction que nous allons avoir, et non au monde infini dont nous rêvons encore. Il n'y a pas vraiment le luxe de perdre notre temps et notre argent dans des illusions !

SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 mai 2021 à 20h30

Etaient présents : Mmes CANET Nadine, GARDIEN Raymonde, MM. CHAIGNEAU Guy, CHAMPIGNY Daniel, GOMMIER Guillaume, MAUDUIT Michel, NEUVY François, POTELOIN Stéphane, SECHERESSE Jean.

Absents : TRABACH Franck et M. Anthony PERRY

Secrétaire de séance : Mme CANET Nadine

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Travaux de voirie

Il est prévu de faire intervenir l'entreprise Réparoute pour les emplois sur les voies peu abîmées et l'entreprise Colas où des travaux plus importants sont nécessaires.

Enfouissement réseaux Rue de la Vieille Croix et Rue des Riolets

Une réunion est prévue le 28 mai à 14h30 avec les différents intervenants pour négocier le partage de la tranchée. Si aucune négociation raisonnable n'aboutit, l'enfouissement pourrait ne plus être envisagé. Pouvoir est donné au Maire et aux adjoints pour cette négociation.

Emploi aidé

Recrutement d'un agent en contrat PEC Parcours Emploi Compétences depuis le 19 avril 2021 à raison de 21h/semaine dont 20h sont aidées à 60% par l'Etat.

Annualisation et réduction du temps de travail de l'agent technique territorial

L'agent technique en charge de l'entretien des salles et des gîtes communaux effectue actuellement 14h/semaine et souhaite réduire son temps de travail.

Il est possible, sans modifier le poste, de réduire ses horaires de 10 %.

Une délibération est prise à l'unanimité pour abaisser le temps de travail de l'agent technique à 12h30/semaine à compter du 1^{er} juin 2021 et d'annualiser son temps de travail à compter du 1^{er} janvier 2022.

Elections départementales et régionales du 20 et 27 juin 2021

Préparation des bureaux de vote.

Masques, visières et gel hydroalcoolique sont fournis par la Préfecture.

2 panneaux de protection sont commandés à l'Atelier Duo.

Admission en non valeurs

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de demande d'admission en non-valeur établi par Monsieur le Trésorier pour des produits irrécouvrables datant de 2019 (location de la salle de résidence) sur le budget principal.

Le Conseil, après en avoir délibéré, admet en non-valeur le montant total de 30 €.

Devis mise en sécurité des bâtiments

Une vérification périodique annuelle de sécurité des installations électriques, de gaz et des moyens de secours, d'alarme et de protection incendie dans les bâtiments communaux est obligatoire.

Deux propositions ont été reçues :

- La SOCOTEC s'élève à 500 € HT soit 600 € TTC ;
- L'APAVE s'élève à 779,75 € HT soit 935,70 € TTC

A l'unanimité le conseil municipal décide de retenir la proposition de la SOCOTEC.

Subventions aux associations

L'enveloppe de 4000 € votés au budget est répartie comme suit :

ACEL	400,00 €	
Animanéons	1 200,00 €	
CMA	800,00 €	
Familles Rurales	150,00 €	
Bien Vivre chez soi	150,00 €	
Amicale Pompiers	100,00 €	
FSE Collège	100,00 €	
AEP cinéma Tournon	100,00 €	
Judo Club	200,00 €	
Asso gymnique	100,00 €	
Confrérie AOP pouigny	50,00 €	
ACPG Lurais	50,00 €	
Solidago	50,00 €	
Secours Catholique	50,00 €	
Secours Populaire	50,00 €	
Badminton Tournon	50,00 €	
CDAD	50,00 €	
Fondation Patrimoine	55,00 €	
FAJD	13,30 €	
Reparlab	100,00 €	soit 3 818,30€ et reliquat de 181,70 €

Compte rendu des réunions extérieures

- Syndicat de Collège

Vote du budget.

Aucune participation ne sera demandée aux communes cette année.

- SERF Syndicat des Eaux de la Région de Fontgombault

Vote du budget

- SYMCTOM Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

Vote du budget.

Le taux de la TEOM Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est de 14,50 %.

La déchèterie de Tournon sera réaménagée, les travaux s'élèveront à 38 800 €.

La nouvelle déchèterie du Blanc est ouverte.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 Juillet 2021 à 20h30

Etaient présents : Mme GARDIEN Raymonde, MM. SECHERESSE Jean, CHAMPIGNY Daniel, NEUVY François, CHAIGNEAU Guy, MAUDUIT Michel, PERRY Anthony

Etaient Excusés : Mme CANET Nadine pouvoir à M. SECHERESSE et M. TRABACH Franck.

Etaient absents : MM. POTELOIN Stéphane et GOMMIER Guillaume

Secrétaire de séance : M. PERRY Anthony.

1. Point sur l'enfouissement

Monsieur le Maire présente au conseil les deux variantes de travaux proposées par le Syndicat Départemental d'Energie de l'Indre.

Les deux solutions appellent les réflexions suivantes :

- La solution 1 intégrant terrassement et câblage pour la BT pour un montant résiduel de 71 496 €, l'éclairage public et le réseau télécom restant à la charge de la commune ne paraît pas compatible avec les capacités financières de la commune.
- La solution 2 intégrant uniquement le câblage SDEI pour la BT et l'éclairage public pour un reste à charge de la commune de 23 616 €, terrassements et tranchée technique remis par la commune nous engage dans des responsabilités techniques et financières incompatibles avec

les moyens de la commune, d'autant que le SDEI se désengage d'un éventuel groupement de commande évoqué lors de la dernière réunion.

En conséquence, le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité l'abandon du projet d'enfouissement.

Le conseil municipal décide de réaliser uniquement les travaux de réfection d'éléments d'éclairage public en aérien.

3 devis ont été réalisés :

- Entreprise SPIE : 9 504 € HT - 6 lampadaires de 60 watts
- Entreprise HERVOUET Mickaël : 6 537,50 € HT - 6 lanternes 54 watts
- Entreprise LABRUX : 6 260 € - 6 luminaires 79 watts

Pour finaliser, d'autres devis de comparaison sur les mêmes bases d'attentes seront demandés à ces entreprises.

Ce projet implique une baisse de la consommation électrique sur la commune pour bénéficier de la subvention régionale. Une subvention départementale, dans le cadre du Fonds d'Action Rurale, a été attribuée (voirie et éclairage public).

2. Travaux voirie

Plusieurs travaux à venir :

- Curage du fossé à la Carlière et chemin du Maupas
- Curage du fossé à la pièce d'Auge
- Agrandissement de la plateforme de stockage.
- Réfection de la route à la Grève (entreprise Colas 24 665 € HT – 29 598 € TTC)
- Travaux d'une partie de l'enrobé route du sanyard (entreprise Réparoute 6 100 € HT - 7 320 € TTC)

Les travaux débuteront fin juillet début août 2021.

3. Schéma de distribution en eau potable du SERF

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le schéma de distribution d'eau potable remis par le Syndicat des Eaux de la Région de Fontgombault concernant la commune de Néons sur Creuse.

4. Bilan d'activité 2020 de la Communauté de Communes de Brenne Val de Creuse

Monsieur CHAMPIGNY 1^{er} adjoint au maire, présente le bilan d'activité 2020 de la CDC.

5. Bilan d'activité 2020 du Parc Naturel Régional de la Brenne

Monsieur le Maire présente au conseil le bilan d'activité de 2020 du PNR.

6. Avancement de grade

Suite à la réussite de l'examen professionnel, la secrétaire de Mairie actuellement au grade d'adjoint administratif territorial est admise à l'avancement de grade d'adjoint administratif principale 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2021. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Félicitations.

7. Questions diverses

- Festivités au Château du Soudun

A la demande de Madame le Sous-Préfet, au vu du nombre de personnes présentes et du risque Covid, un arrêté a été prononcé par Monsieur le Maire pour clore l'événement.

Dégâts sur un chemin communal menant chez un particulier, aucun retour du Château du Soudun à ce jour.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 septembre 2021 à 20h30

Etaient présents : Mmes Nadine Canet, Raymonde Gardien, MM. Guy Chaigneau, Michel Mauduit, François Neuvy, Anthony Perry, Stéphane Poteloin, Jean Sécheresse, Franck Trabach.

Excusés : Daniel Champigny, Guillaume Gommier, avec pouvoir à Jean Sécheresse.

Secrétaire de séance : Jean Sécheresse

Les comptes rendus des deux séances du 11 mai et du 21 juillet sont adoptés à l'unanimité.

Réunions extra-communales :

- **Transport scolaire** : aucune modification sur le circuit de Néons n'a été notée, sauf l'aménagement de l'arrêt de la Carlière pour des raisons de sécurité routière.
Une délibération à l'unanimité a été prise pour l'adhésion de la commune de Tournon St Pierre au Syndicat de ramassage scolaire dont l'adhésion n'avait pas été actée par les préfectures de l'Indre et de l'Indre et Loire.
Anthony Perry souhaite que soit aménagé un abri à Mallet pour l'arrêt de ramassage scolaire : ce point sera étudié par la commission aménagement en octobre.
- **L'association « Bien vivre chez soi »** a été fusionnée et absorbée par l'ASMAD au niveau départemental (service soins à domicile déficitaire), mais le bureau de Tournon St Martin est maintenu.
- **Symctom** (45 communes et 2 communautés de communes)
Le projet de redevance incitative est à l'étude jusqu'à fin 2022 pour un test en 2023 : le tarif sera basé sur le volume et non sur le poids payable à chaque levée avec l'attribution d'un bac à puce à chaque logement selon le nombre de personnes au foyer (120/180/240/360 litres) ; les résidences secondaires disposeront de bacs fermés à clef.
L'abonnement fixe représente 70 à 80% de la facture avec un forfait fixe pour 12 levées par an et un complément par levée supplémentaire : passage tous les quinze jours pour les sacs noirs et de même pour les sacs jaunes.
Le scénario du porte à porte est maintenu ainsi que les containers papier et verre
Le coût devrait baisser de 118 €/hab. à 100€/hab. en 2025.
La redevance sera directement perçue par le SYMCTOM.
- **Syndicat des Eaux** : modification de la tarification avec une augmentation pour 2022 de 5 cts du M3 par tranche de consommation :
Le syndicat adhère au pôle centre énergie

Coût en € HT	Exercice 2020-2021	Exercice 2021-2022	Evolution	
Abonnement	86,90 €	88,20 €	(+1,30 €) => + 1,50 %	
Tranches de consommation	0-100 m ³	1,17 €	1,22 €	(+0,05 €) => + 4,30 %
	101-500 m ³	0,90 €	0,95 €	(+0,05 €) => + 5,50 %
	501-1 000 m ³	0,73 €	0,78 €	(+0,05 €) => + 6,85 %
	1 001-10 000 m ³	0,53 €	0,58 €	(+0,05 €) => + 9,43 %
	> 10 000 m ³	0,28 €	0,33 €	(+0,05 €) => + 17,85 %
Prix m3 en € HT (sur la base d'une facture type 120 m3)	2,08 € HT	2,14 € HT		
	2,19 € TTC	2,26 € TTC		

Délibération adoptée à l'unanimité

- **SDEI** : ont été évoqués les missions, l'organisation et les projets éoliens et solaires du syndicat, sachant que les mairies restent décisionnaires pour l'implantation d'éoliennes.
L'investissement prévu pour 2022 est de 6 600 000 €.
La commune de Néons adhère déjà au service de « Conseil en énergie partagée » (délibération prise à l'unanimité) et envisage une étude complémentaire pour adhérer au

service d' « achat groupé d'énergie » proposé par le SDEI (contact pris le 23 septembre), mais écarterait l'adhésion au service urbanisme droit des sols dans la mesure où cette compétence est du ressort de la Communauté de communes.

Enfin le SDEI envisage la pose de 24 bornes de recharge électrique sur le département.

- **PNR Brenne** : note préparatoire du bureau pour le Comité syndical
Election des vice-présidents

Suite au renouvellement des instances du Conseil Départemental et du Conseil Régional, il est nécessaire de procéder à l'élection des deux vice-présidents. En effet, les deux vice-présidents étaient issus pour l'un du Conseil Départemental et pour l'autre du Conseil Régional. Il sera proposé de maintenir cette représentation et donc d'élire un vice-président parmi les représentants du Conseil Départemental et l'autre parmi les représentants du Conseil Régional.

Révision de la Charte

La Charte d'un Parc naturel régional est un contrat qui lie les communes, les intercommunalités, le département de l'Indre, la région Centre-Val de Loire, l'État et le Syndicat mixte du Parc pour une gestion concertée et cohérente du territoire. La Charte détermine les objectifs, mesures, principes d'action, responsabilités et engagements de mise en valeur, de protection et de développement du territoire qui ont été librement négociés et arrêtés par ses signataires.

Elle exprime la volonté de tous les acteurs du territoire de porter ensemble et de mettre en œuvre le projet de territoire et le rôle qui sera le leur.

Tous les quinze ans, le classement « Parc naturel régional » est remis en jeu. Aussi, un bilan de l'action du Parc et un diagnostic du territoire sont réalisés. Ils servent à évaluer l'action du Parc et constituent le socle d'un nouveau projet de Charte qui est ensuite soumis à l'approbation du Ministère en charge de l'environnement. Le dernier renouvellement du classement du territoire en Parc naturel régional a été concrétisé en date du 1er septembre 2010 par décret ministériel.

Les chartes sont maintenant établies pour une durée de 15 ans. Le prochain renouvellement de la charte devra intervenir avant le 2 septembre 2025.

Considérant que toutes les procédures de consultations des différentes instances nécessitent au moins une bonne année, il faut donc considérer que l'élaboration du document devra être achevée dans le courant du premier semestre 2024.

La première démarche à entreprendre sera de déterminer le périmètre de révision de la Charte et notamment l'intégration des communes de la Communauté de Communes MOVA qui ne sont pas aujourd'hui dans le Parc. Ce périmètre devra être validé par le Conseil Régional afin de pouvoir lancer l'ensemble de la procédure. Le bilan évaluatif et le diagnostic du territoire pourraient être effectués fin 2021 et courant 2022, afin que les procédures de concertations et de rédaction du nouveau document puissent être menées de mi 2022 à mi 2024.

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Le gouvernement propose aux collectivités du bloc « communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les CRTE. Ils sont conclus pour la durée des mandats des exécutifs locaux et peuvent être signés à l'échelle de plusieurs intercommunalités. Pour notre territoire, il a été convenu que ce CRTE serait signé entre les trois communautés de communes (Cœur de Brenne – Brenne-Val de Creuse et Marche Occitane-Val d'Anglin) et le PNR Brenne. Afin de respecter le calendrier proposé et pour faire en sorte que ce CRTE puisse aboutir assez rapidement, les services de l'Etat proposent de signer un protocole d'engagement du CRTE permettant de mettre en place les études et les moyens nécessaires à la définition des objectifs partagés du territoire et de définir un programme prévisionnel d'actions.

Il sera donc proposé d'autoriser le Président à signer ce protocole d'engagement et éventuellement d'étudier la possibilité de solliciter auprès de l'Etat le financement d'un poste de Chef de projet pour une période deux ans

Convention Territoriale Globale

A l'issue du Comité Syndical, il sera procédé à la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) entre le Parc, les Communautés de Communes, la CAF et la MSA.

Cette CTG remplacera les Contrats Enfance Jeunesse qui soutiennent depuis de nombreuses années la politique enfance - jeunesse menée sur le territoire du Parc. Cette CTG est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants, elle a pour objectif d'optimiser l'utilisation des ressources sur un territoire.

Remboursement de cautions :

Suite à une demande de la trésorerie, un jeu d'écritures comptables doit être opéré pour intégrer les cautions versées par les anciens locataires du bar Manillon au budget investissement en déduction de leur dette.

Enfouissement des réseaux électriques :

Lecture est faite par le maire, suite à la décision du dernier Conseil Municipal, du courrier transmis au SDEI pour décliner l'offre financière et technique pour l'enfouissement du réseau d'éclairage public rues de la Vieille Croix et des Riolets.

Travaux de voirie :

Les travaux ont été réalisés par :

- L'entreprise Colas sur la route dite du Sanyard et partie du chemin de la Grève
- L'entreprise Réparoute sur le chemin de la Grève, le chemin de l'écluse et pièce d'Auge

Travaux d'éclairage public :

Le marché d'éclairage public a été accordé à M. Mickael Hervouet pour :

- Pose de 6 éclairages led rue de la vieille croix pour un montant de 7 845 € TTC
- Remplacement de 6 candélabres au petit Roche et aux Vignes des Beaumonts pour un montant de 4 088 € TTC.

Travaux de reprise de Concessions au Cimetière :

Réalisés en septembre par l'entreprise Dago.

Commission ad hoc pour diagnostic matériel lourd : réunion le samedi 6 novembre 2021 à 9h

Commission aménagement et cadre de vie : réunion le samedi 9 octobre 2021 à 9h

Commission économique et sociale : réunion le mercredi 13 octobre à 20h30

Coupe de bois sur les communaux : 193 stères déclarés pour un montant de 2 328 €

NEONS EN BREF

Gîtes communaux

Les gîtes se composent de 2 chambres pour une capacité d'accueil de 5 à 6 personnes (1 chambre avec lit 2 pers. et 1 chambre avec lit 2 pers. et 2 lits 1 pers. superposés), salon-séjour-cuisine, salle de bain et WC.

TARIFS :

- Du 16 avril au 15 octobre : la nuit 70 €
la semaine 350 €
- Du 16 Octobre au 15 avril : la nuit 75 €
la semaine 375 €

Ces prix comprennent toutes les charges.

Deux chèques de caution sont demandés à la signature du contrat de location.

(50 € pour le ménage et 150 € pour le matériel)

Le gîte de l'ancienne école est destiné en priorité à la résidence d'artistes et ne peut être réservé plus de 2 mois avant la date de location.



Location de la Salle des Fêtes

Tarifs 2021 :

Location de la salle vin d'honneur :	50 €
Location de la salle week-end :	160 €
Location cuisine :	35 €
Location vaisselle :	25 €

Les habitants de la Commune bénéficient d'un abattement de 30% sur le prix de la location de la salle, de la cuisine et de la vaisselle.

Forfait chauffage week-end :	60 €
Forfait chauffage vin d'honneur :	40 €

Tarifs de concession de terrain dans le cimetière

- Concession Trentenaire : 35 € le m²
- Concession Cinquantenaire : 50 € le m²

Tarifs concession Caverne

- Caverne quinze ans : 75 €
- Caverne trente ans : 150 €

HISTOIRE LOCALE

CONTES ET LEGENDES - LES FEES ENNEMIES AU SOUDUN

Avant de quitter la vallée de la Creuse, les fées demeuraient aux châteaux de Rochefort (près de Sauzelles) et au Soudun (entre Néons et Lurais). Mais ces fées qui habitaient ces deux châteaux, distants de 8 kilomètres, étaient ennemies. Elles s'étaient mutuellement jeté des sorts. Finalement celles de Rochefort furent les plus fortes.

En ces temps lointains, les fées de la vallée de la Creuse avaient reçu pour mission d'édifier un pont qui devait relier les deux rives de la rivière entre les Roches et Sauzelles. Elles s'étaient partagé les tâches, les unes apportant les pierres à pleins « devantiaux », les autres exécutaient la maçonnerie. Mais elles ne pouvaient travailler que la nuit ; au premier chant du coq, elles devaient s'arrêter pour ne reprendre leur activité qu'au crépuscule.

La besogne allait bon train, quand un évènement considérable vint tout arrêter : l'Evangile de St Jean avait été trouvé sous le maître-autel de l'église de Tournon. Les pierres que transportaient les fées tombèrent de leurs tabliers d'arantelles et formèrent alors la haute falaise qui domine la vallée en aval de Bénavent. La nouvelle se répandit et les fées comprirent qu'elles étaient condamnées à abandonner la vallée.

Lorsqu'elle apprit la nouvelle, la suzeraine des fées aperçut un moine de l'abbaye de Fontgombault qui s'appêtait à traverser la Creuse au gué de Mijault. Elle l'interpella :

« Moine, moine Pe-chaffray,
À Rochefort où vous allez,
Dite à ma sœur qu'elle vienne,
Car il faut nous en aller,
L'Evangile de St Jean a été trouvé. »

Le moine s'acquitta de sa mission et la fée qui avait sous sa protection les châteaux de la rive gauche, rassembla autour d'elle les habitants de Rochefort.

« Bonnes gens, leur dit-elle, l'heure est venue de nous quitter pour toujours ! »
« Restez bonne fée, restez avec nous qui vous aimons. Que deviendrons-nous lorsque vous ne serez plus là pour nous protéger ? »
« C'est impossible, répondit la fée, l'ordre que j'ai reçu est un de ceux auxquels il m'est impossible de résister. Mais avant de vous quitter, j'ai pouvoir de vous proposer un choix pour l'avenir. Que désirez-vous, le bonheur ou le malheur ? »

Naturellement tout le monde réclama le bonheur.

« Soit, dit la fée, puisque vous voulez le bonheur, c'est Issoudun qui aura le malheur »

Les femmes se mirent à pleurer, les hommes courbèrent la tête, les animaux eux-mêmes tremblaient.

« Laissez-nous quand même le bonheur » implorèrent les habitants de Rochefort.

Alors la fée posa sa main sur la margelle du puits de Rochefort, où ses doigts s'imprimèrent pour toujours, puis levant les yeux au ciel, elle prononça ses mots :



Les Bords de la Creuse
Château de SOUDUN

*Le château du Soudun vers 1890
et la terrasse d'observation*

« Que le bonheur soit et demeure à Rochefort et que le malheur tombe sur Issoudun »

Ces paroles prononcées, elle s'évanouit comme une fumée. Depuis lors, les fées n'ont plus jamais reparu dans la vallée de la Creuse, elles se seraient réfugiées dans la sauvage Brenne où elles continuent de danser la nuit et où l'Evangile de St Jean ne les chassera pas. Il y en a d'autres qui reviennent épisodiquement dans les ruines du château d'Angles.

En dehors du pan de mur, amorce du pont que l'on voit au village des Roches et de la margelle du puits de Rochefort, les ruines du château d'Issoudun ont témoigné durant des siècles du pouvoir des fées. Personne n'osait en approcher sans frissonner, et même à certaines époques de l'année, le passant attardé entendait la nuit des bruits étranges, des gémissements, des appels douloureux et des tintements de chaînes. La tour du Soudun était appelée par les habitants locaux « Tour du Diable ». Comme au château du Bouchet et Salvert, la malédiction des fées devait empêcher que le château soit à jamais terminé. Une pièce de charpente était impossible à fixer. En vain, les charpentiers les plus habiles s'y attelèrent, mais à chaque fois la pièce maudite disparaissait toujours ; sa place demeura vide à perpétuité. Reconstitué dans l'entre-deux-guerres, le château ne fut jamais terminé, il manque tout un corps de bâtiment qui devait renfermer la cour. Mais consolation, les fées ont laissé au Soudun, le pouvoir de « fendre les nuées d'orage et de grêle ».

LE COIN DES ASSOCIATIONS



Association
Culture
Et
Loisirs

3 place des Marronniers
36220 NÉONS SUR CREUSE

Présidente : Karine PETIT
Vice-président : Pascal CHAMPIGNY
Trésorier : Eric CHAMPIGNY
Secrétaire : Zoé CHAMPIGNY

Membres :
Landry JÉLODIN
Lucas DUPUY
Annabelle EL MAZOUNI

L'assemblée générale de l'association a eu lieu le 25 septembre dernier. Cela a été l'occasion de faire le point sur l'année écoulée, mais surtout sur nos projets.

En juillet les adhérents de l'ACEL ont bénéficié d'un **stage de théâtre** d'improvisation par Sébastien Micmacher du collectif La Lucarne (36). Ce stage a été une belle réussite !



Pour commencer cette nouvelle saison 2021-2022



L'ACEL a proposé, fin octobre, 3 représentations de « **Nonchalante Indochine** », une pièce de Benoît Marbot, à l'Ancienne école de Néons-sur-Creuse.

D'autres pièces sont en projet « **Le Fumeur d'Opium** », « **Un air de famille** » d'Agnès Jaoui et de Jean-Pierre Bacri et « **Trois Chapeaux Claque** » de Miguel Mihura.

Cette dernière création devrait être présentée pour la première fois au public dans le cadre de l'ouverture de la 6ème édition de notre festival de théâtre « **Néons sur Scènes** » proposé les 12, 13 et 14 août prochains !

À très bientôt...



La Zik des Muses a repris au printemps son activité de diffusion de groupes en région Centre Val de Loire, en Creuse et dans la France.

C'est aussi et surtout l'année de production du vinyl de « Chicken Bandits » qui se sont produits cette année lors de la fête de la Marionnette.

Ce vinyl est complètement réalisé en local : les musiciens que vous connaissez, Franck BAILLY, Pierre et Philippe COURTAULT, la prise de son faite à l'ancienne école de Néons lors d'un week-end avec Thomas BURGOT, la jaquette faite par Ogmios BAILLY, les photos des joyeux compères par Thomas PAQUET, photographe à Néons et le pressage à Châtelleraut.

Le vinyl devrait venir sous quelques semaines.

D'autres projets sont à l'étude et trop tôt pour être dévoilés.

La Zik des Muses vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année parmi les vôtres.

N'oubliez pas les gestes barrières

La Présidente
Mme Françoise BAILLY

Raison Sociale : **Association La Zik des Muses 15 Impasse du Charron 36220 NEONS SUR CREUSE**
N° Siret : 477 765 093 00018 Licence : 2 - 1050084 et 3 - 1050085
Représentée par Françoise BAILLY en qualité de Présidente,

•



Des nouvelles d'AnimaNéons...

Cette année encore le Printemps des Cerises n'a pas pu avoir lieu en raison de la pandémie, mais nous avons pu organiser cet été la 16^{ème} Fête de la Marionnette et ce fut une belle édition !

Malgré les restrictions sanitaires et notamment le contrôle du pass sanitaire pour le public et le port du masque, nous avons décidé de maintenir le festival et nous nous en réjouissons ! Nous avons pu proposer au public 10 représentations, 1 soirée concert et l'Espace Cyclophones animé par l'artiste belge François Cys en libre accès.

Au programme : 1 compagnie belge le Théâtre Magnétique , 3 compagnies françaises la Cie Zapoï, La Mandale et Anonima Teatro, 1 groupe local Les Chikens bandit !

Le public est nombreux puisque nous avons réalisé 519 entrées pour les spectacles, même si il y avait moins de monde qu'habituellement, certainement à cause du contexte sanitaire.



L'Assemblée Générale de l'association a eu lieu le 6 novembre dernier, l'occasion de faire le bilan de l'année et de parler de l'avenir. Les membres du Conseil d'Administration sortants ont été reconduits.

Membres du Conseil d'Administration de l'association :

Anne Le Saulnier (Vice-Présidente), Camille Malby (Vice-Trésorière), Hubert Champigny (Trésorier), Teiko Plaux-Motoyanagi, Valérie Fayoux (Vice-Secrétaire), Pascal Pouvreau, David Roy (secrétaire), Véronique Champigny (Présidente), Marie Bouchehat, Marc Marie.

La date de la prochaine édition du Printemps des cerises a été fixée au samedi 30 avril 2022.

Suivez toute l'actualité de la Fête de la Marionnette sur le site internet dédié :

www.fetemarionnette.org et sur la page facebook : www.facebook.com/fetemarionnette

Et pour suivre l'association devenez ami avec www.facebook.com/animaneons.deneons

AnimaNéons – 1 Place des Marronniers – 36220 Néons sur Creuse – Tél : 06.52.11.31.35. – Courriel : animaneons@gmail.com

ASSOCIATION TOURISTIQUE

Néons sur Creuse décembre 2021

Malgré le mauvais temps (la première séance cuisson de pain du 27 juin a bénéficié d'une pluie battante... !!!), la saison d'animation de l'Association touristique s'est déroulée fort agréablement.

De plus en plus de succès pour le pain et la pizza cuits au feu de bois : 80 pains et 2 à 3 plaques de pizza vendus à chacune des 5 séances. Le changement de boulanger (M. Berthelot à Yzeures/Creuse ayant pris sa retraite) nous a amenés à faire quelques réglages pour égaler en fin de saison la qualité des années précédentes.

Merci à la Maison Lauris à Tournon St Martin, l'année prochaine nous atteindrons la perfection.

Autre évolution, Franck et Fanny Bailly sont venus prêter main forte à la vieille équipe -Jean, Alain et Anne Marie- qui commençait à s'essouffler, Franck au four et Fanny -cerise sur le gâteau- aux « casse-musiaux ».

Cette animation a même attiré des apprentis boulangers qui sont venus faire cuire leur propre pain dans le four encore chaud après nos fournées. Rappelez-vous que le four chaud après les fournées reste à la disposition de tous pour faire cuire poulets, rôtis, tartes et pizzas.

Comme l'an dernier, nos amies de l'Association Doc-Cœur qui œuvre pour la prévention buccale au Sénégal, nous ont fidèlement accompagnés et ont pu augmenter leur cagnotte en vendant bijoux, sacs, pochettes... réalisés par les femmes sénégalaises.

Le concours photo organisé par l'Association avec la participation de l'atelier photo « Robert/Paquet » a permis de réaliser une exposition des 25 clichés les plus représentatifs sur les 135 reçus, d'un « regard sur la commune de Néons ». Elle s'est tenue à l'ancienne école du 14 au 17 juillet et a attiré environ 150 personnes qui, toutes, ont voté pour désigner le prix du public. Ce dernier a été décerné à la photo de Thomas Bourbon « Champ d'orge vers la Folie ».

Par ailleurs 3 prix ex aequo ont été attribués par le jury : « le Christ de profil avec la goutte au nez » de Karine Petit, « la porte/parapluie » de Michel Zeni, « le lever de soleil vers Renusson » de Sophie Duréau.

Enfin, 10 tirages sur bâches (2.50m sur 1.50m), répartis autour de la place des marronniers, ont pu être admirés du 14 juillet au 5 septembre. Certaines de ces bâches ont été achetées, l'Association pour sa part a offert la bâche du gros plan sur le retable réalisé par Francis Lautard que l'on peut voir dans l'entrée de l'église à gauche.

Un certain nombre de tirages étant resté dans les cartons, l'Association en a fait don à la mairie pour la décoration des deux gîtes communaux.

Merci encore à tous les amateurs qui ont participé à ce concours et qui ont démontré la richesse humaine et patrimoniale de nos territoires.

Nous avons en projet d'allumer le four pour Noël et d'organiser une petite animation à cette occasion.

Enfin, je vous encourage à consulter le site de la mairie : www.communedeneons.fr, où vous trouverez toutes informations sur les activités de l'Association Touristique ainsi que de nombreuses photos les illustrant. De même, les 25 photos exposées cet été ont été mises sur le site.

Anne marie Vèzes

Association touristique de Néons sur Creuse
Siège : Mairie. Place des marronniers. 36220. Néons sur Creuse
Tél. 02.54.37.53.56 – SIREN 400750683



Le BAD TOURNON 36 vous accueille le mardi et vendredi soir de chaque semaine afin de partager un moment convivial autour du filet.

Si vous avez 16 ans et plus, notre club vous invite à découvrir ce sport au gymnase de Tournon Saint Martin de 19h30 à 21h30. Deux séances de découverte vous sont proposées, si cette activité vous intéresse, l'adhésion annuelle est de 35€.

Plaisir, détente et bonne humeur sont au rendez-vous alors n'hésitez pas à venir partager de bons moments.

Pour nous contacter :

Mail du Club : badtournon36@gmail.com

Le Président : BILLARD Marc 06.30.68.32.09

Le Trésorier : GIRAUD Nino 06.38.80.57.93

La Secrétaire : CORNUAULT Amandine 06.26.55.18.68



Bilan des activités saison 2020-2021

Le club a accueilli 17 twirling, 7 éveils gym, 40 gymnastes et 12 latino fitness soit 76 athlètes.

La crise sanitaire a stoppé nos activités pour cette saison en octobre, nous avons repris une petite activité en juin au plus grand plaisir de nos adhérents. C'est avec enthousiasme que nos athlètes sont revenus au club.

ACTIVITES 2020-2021

En raison de la crise, toutes les compétitions et entraînements ont été annulés.

PROJET 2021-2022

- forum des associations le samedi 11 septembre 2021
- concert Anthony Fraysse le samedi 18 septembre 2021
- réunion texam à la salle des associations le 26 septembre 2021
- vente de chocolat jusqu'au 10 novembre 2021
- loto prévu le samedi 5 février 2022 avec tombola
- gala prévu en mai ou juin

Pour suivre notre activité, retrouvez-nous sur Facebook :

[www.facebook.com groupe « AGTB Tournon St Martin »](https://www.facebook.com/groupe-AGTB-Tournon-St-Martin)

Contactez-nous par mail : gym.twirl36@gmail.com
ou par téléphone : 06 83 90 65 62



Judo Club Tournon Saint- Martin

Dojo rue de la gare

36220 Tournon Saint- Martin

Une belle fin de saison

Pour clôturer cette saison particulière, le groupe de Taïso a pu se retrouver en présentiel au dojo en juin. Pour la fin des cours, le groupe dynamique s'est ensuite retrouvé autour d'une marche et d'un pique-nique.

Les judokas ont retrouvé les tatamis avant les vacances d'été et des olympiades ont été organisées par le club pour clôturer la saison.



C'est reparti

Le club a repris ses activités au Dojo.

Vendredi soir de 20h15 à 22h30 : cours de Taïso avec Martine.

Samedi Matin 9h30 à 12h30 (selon âges) : cours de judo

N'hésitez pas à vous renseigner :

Maxime / professeur de judo : 06-66-66-10-83

Martine / professeure de Taïso : 06-60-22-87-23

Virginie / présidente du club : 06-07-75-70-13

Sandrine / secrétaire du club : 06-78-47-43-75

L'équipe du Judo club remercie :

- les familles pour leur participation malgré les contraintes sanitaires.
- les professeurs pour leur adaptation aux mesures et protocoles imposés.
- les communes et le département pour leur soutien financier.

Bienvenue

BESOIN D'AIDE A VOTRE DOMICILE?
Pour une aide régulière ou ponctuelle
L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES S'OCCUPE DE VOUS

Chantal DUGAS

10 la Pièce D'AUGE 36220 NEONS S/C

Responsable Maintien à domicile (02.54.37.57.37)

Nathalie PROD'HOMME LOGÉ

Responsable de secteur

30 Place du Champ de foire 36220 MARTIZAY

nathalie.prodhomme@famillesrurales.org (02.54.39.35.79/06.31.09.28.02)

L'Association Familles Rurales respecte le protocole sanitaire lié à l'épidémie de la Covid19

Familles Rurales est au service de toutes les familles. Si vous voulez mettre en œuvre des projets pour favoriser le lien social, alors venez nous rejoindre. Nous avons besoin de personnes qui souhaitent s'engager dans la vie associative pour rompre leur isolement et celui des autres.

ACCOMPAGNER LES PERSONNES DEPENDANTES

Nous accompagnons et épaulons les personnes dépendantes âgées et/ou en situation de handicap à leur domicile, dans leur milieu de vie.

- Aide au lever et coucher
- Aide la toilette
- Aide préparation et prise des repas
- Aide à la mobilité
- Tâches ménagères
- Aide aux formalités administratives
- Accompagnement à la vie sociale

SIMPLIFIER LA VIE DES PERSONNES ACTIVES (services à la personne)

- Aide aux différentes tâches ménagères/Courses

POURQUOI NOUS CHOISIR ?

- Devis gratuit
- Qualité du service
- Garantie de payer un prix juste
- Simplicité des formalités administratives
- Proximité avec une équipe locale à votre service

AGIR EN CŒUR DE BRENNE

L'association gérée par les représentants de 28 communes, permet le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.

Pour cela elle a deux activités :

- **La livraison des repas à domicile** : ces repas sont confectionnés par un traiteur local installé à Oulches, la société Oh Plaisirs Gourmets Soli'Age et livrés par véhicule frigorifique à chaque client trois fois par semaine.

Le prix du repas est de 8,70€, le service s'adapte à la demande des clients.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

☎ : 02 54 28 66 48 ou ☎ : 02 54 37 95 92

Nous couvrons un territoire de 28 communes représentant les cantons de Bêlâbre, Le Blanc et Tournon Saint Martin. Nous étudions toute demande, par exemple nous livrons également des clients à Tournon Saint Pierre.

- **La laverie** située à Rosnay qui fait également de la couture

Pour plus de renseignements vous pouvez appeler au 02 54 28 51 14

Horaires d'ouverture :

Mardi, Mercredi, jeudi	9h-12h	13h30-17h
Vendredi	10h-12h	13h30-17h

Ces services mis en place grâce à la solidarité des communes du territoire sont à votre disposition, n'hésitez pas à les utiliser.

G.DEFEZ



Tournon St Martin, le 11 octobre 2021

Objet : Rapprochement entre les associations
« Bien Vivre Chez Soi » et « l'ASMAD »

Le 9 juin dernier, l'association Bien Vivre Chez Soi a fusionné avec l'association ASMAD de Châteauroux.

L'ASMAD est une association d'aide et de maintien à domicile autorisée par le Conseil Départemental de l'Indre, l'ARS de la région Centre Val de Loire et les caisses de retraite comme la CARSAT, la MSA ...

Nous faisons face aujourd'hui à de réels défis que notre association ne peut plus gérer seule. L'avenir de notre structure, la continuité de notre service à domicile (SAAD), celui des soins infirmiers à domicile (SSIAD), le maintien des contrats de nos salariés sont des sujets sur lesquels nous nous sommes largement penchés, et, nous en avons conclu que c'était la solution la plus favorable qui a finalement été retenue par notre Conseil d'Administration.

Mais que cela va-t-il changer, concrètement ? la réponse est sans équivoque : à part le nom de l'ASMAD qui va être de plus en plus présent sur les papiers et factures, **RIEN !!** nous avons les mêmes tarifs, les salariés ne changeront pas ou très peu, le numéro de téléphone sera le même et vous aurez les mêmes interlocutrices au téléphone.

De nouveaux services vont pouvoir vous être proposés : la téléassistance à un coût modéré, l'installation de boîte à clefs qui permet de fluidifier l'accès à vos clefs par l'installation d'une boîte avec un code secret, un visu presque en temps réel sur les plannings de vos intervenants.

Horaires d'ouverture du bureau : du lundi au vendredi : 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Agence ASMAD Tournon : 02 54 28 65 48.

Agence ASMAD Châteauroux : 02 54 34 33 73

VIE PRATIQUE



Le

MULTIACCUEIL « A tout bout d'chants »

De Tournon-St-Pierre

Accueille vos enfants

de 10 semaines à 4 ans
(jusqu'à 6 ans si places disponibles).

du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

*régulièrement ou
occasionnellement*



Infos et/ou inscriptions :

Multiaccueil : 12 bis Route d'Yzeures. 37290 Tournon saint Pierre

Tél : 02.54.28.72.20

Courriel : multiaccueil-tournon@cc-brennevaldecreuse.fr

Mémo Tri

Les Emballages recyclables



Les bouteilles, bidons, flacons en plastiques (alimentaire, entretien, hygiène)



Les cartonnets



A déposer dans le **sac noir**

Les barquettes plastiques (beurre, crème fraîche, glaces, fromages, viennoiseries...) les pots de yaourt, de rillettes, paquets, sachets (chips, café, fromages, surgelés) papiers et cartons gras souillés, les couches et nécessaire d'hygiène...



Les briques alimentaires



Les boîtes métalliques, aérosols (acier, aluminium)



Les Papiers Revues Magazines



Points Apports
Volontaires

BACS
COLONNES

Le Verre



Ne pas déposer

Vitres et miroirs, faïence et porcelaine, vaisselle en verre, ampoules électriques, pots de fleurs...



Points Apports
Volontaires

BACS
COLONNES

Pour obtenir un composteur, contactez-nous !

Epluchures de légumes et fruits, marcs de café, sachets de thé, restes de repas: pâtes, riz, pain..., coquilles d'œufs, essuie-tout, serviettes, mouchoirs en papier ...

Déchets de jardin, tontes de pelouses...



UNE QUESTION ? UN DOUTE ?
N'HÉSITEZ PAS !
02 54 28 12 00
centredetrileblanc@orange.fr



LA COLLECTE des ORDURES MENAGERES est faite le Mardi entre 5h et 14h.
Quand le lundi ou le mardi sont fériés, la collecte est faite le mercredi.



NOUVEAUTÉ

Tous les petits aluminiums se trient !

Les déchets ci-dessous seront dorénavant recyclés,
Vous pouvez les déposer dans le sac jaune.



**Ensemble
Trions +**

Rappel : Les autres emballages métalliques
à déposer dans le sac jaune :



RÉDUISONS VITE
NOS DÉCHETS,
ÇA DÉBORDE.

**LA PRÉVENTION DES DÉCHETS :
LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS !**

CITEO

SYMCTOM - Route de Mérygny - 36300 Le Blanc - 02 54 28 12 00 -
secretariat@symctom.fr -

**Horaires d'hiver
de la déchetterie de Tournon St Martin :**

Lundi : 8h30-12h15
Mardi : 13h00-16h45
Mercredi : 8h30-12h15
Vendredi : 13h00-16h45
Samedi: 13h00-16h45

02 54 37 75 97

**Horaires de la Médiathèque
de Tournon St Martin**

Mardi: 10h00-12h00
Mercredi: 14h30-18h30
Vendredi: 17h30-19h30
Samedi: 10h00-12h00



02 54 37 96 51

Vous engagez des travaux de rénovation énergétique (isolation d'un bâtiment, remplacement d'un système de chauffage, remplacement de menuiserie, ...), ou vous souhaitez rénover entièrement votre bâtiment : résidence principale, secondaire, gîte ou local professionnel ? Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur ? Les conseillers de la maison de la rénovation sont là pour vous accompagner quelles que soient vos ressources. Une visite diagnostic de votre bâtiment pourra être réalisée afin d'évaluer les différentes solutions techniques et vous proposer un plan de financement adapté.

Contactez la Maison de la rénovation avant de signer vos devis, afin d'être certains de bénéficier de toutes les aides financières possibles et de conseils adaptés !

ACCUEIL du lundi au vendredi

16 rue Villebois-Mareuil, LE BLANC
sans rendez-vous de 14h à 17h
sur rendez-vous le matin

02 54 28 12 16

CONTACT : Maxime Morabito

Nouveau coordinateur de la Maison de la rénovation
maison.renovation@parc-naturel-brenne.fr

Permanences complémentaires pour l'OPAH

sur rendez-vous

MÉZIÈRES-EN-BRENNE - Brenne Box

Tous les 2^{èmes} jeudis du mois > 10h-12h

PRISSAC - Mairie

Tous les 4^{èmes} jeudis du mois > 10h-12h

Si vous êtes éligible aux aides de l'OPAH du Parc :

- Vous pouvez bénéficier d'aides significatives de l'ANAH, jusqu'à 15 000 € de subvention pour les propriétaires occupants, jusqu'à 28 000 €/logement pour les bailleurs.
- Ces aides sont cumulables avec le PTZ (Prêt à Taux Zéro) Accession, l'éco PTZ et l'éco-Prêt Habiter Mieux, les aides des caisses de retraite, les CEE...
- Les collectivités apportent des aides complémentaires :
 - 2500 à 4000 € d'aide de la Région Centre-Val de Loire pour l'utilisation de matériaux biosourcés
 - 1500 € d'aide du Parc de la Brenne pour les travaux de sortie d'insalubrité des logements occupés par leur propriétaire



Le Parc organise en 2022 une tournée sur les marchés et dans une dizaine de communes pour un service au plus près de tous

Nouvel observatoire sur la réserve naturelle régionale Terres et étangs de Brenne Massé-Foucault

Il est arrivé sur remorque depuis Yzeures-sur-Creuse, puis s'est élevé quelques minutes dans les airs avant de rejoindre son emplacement définitif. C'est a priori la première fois qu'un observatoire est construit en atelier et positionné par une grue (c'est de saison !). Oui, c'est bien un nouvel observatoire qui vient conforter un réseau de 4 sur la Réserve naturelle Terres et étangs de Brenne Massé-Foucault, située sur la commune de Rosnay. Il sera ouvert au public dans le courant du premier trimestre 2022. L'hiver va laisser le temps à l'étang Foucault au bord duquel il est installé de se remplir et à l'équipe technique de finaliser les accès. Fabriqué localement par l'entreprise Isobois (F. Houdayer, Yzeures-sur-Creuse), c'est un observatoire ornithologique d'une capacité de 8 places assises.



Le 2^{ème} Contrat local de santé signé pour le Parc de Brenne

Le Contrat local de santé 2021-2026 a été signé officiellement lundi 8 novembre à la Maison du Parc. Facteur de qualité de vie pour ses habitants et d'attractivité pour des candidats à l'installation en Brenne, la santé est devenue un axe de travail depuis 2015 pour le Parc de la Brenne qui a porté un Contrat local de santé arrivé à échéance en 2020.



Le 2^{ème} contrat a été élaboré de manière participative. Rencontres et débats ont animé le territoire de septembre 2019 à février 2021, pour aboutir à la rédaction de quinze objectifs-actions, autour des enjeux d'offre de soins, de mobilité et d'aménagement du territoire, de promotion de la Santé, et de prévention des fragilités.

Ce contrat engage conjointement aux côtés du Parc, la Préfecture de l'Indre, l'ARS Centre-Val de Loire, la Région Centre-Val de Loire, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Pays des 1000 étangs, le Centre Hospitalier Châteauroux-Le Blanc, le Conseil Territorial de Santé de l'Indre, et l'Éducation Nationale. Mais bien au-delà, construit par et pour les habitants, chacun est invité à le suivre et à y contribuer.

Des actions ont été présentées à cette occasion :

- le réseau ROSALI, qui intervient pour animer la vie sociale des seniors sur le territoire
- les 1000 premiers jours, appel à projet auquel la Maison de l'enfance du Parc a postulé et été retenue pour une mise en place d'actions courant 2022.

Contact Parc : Anne Ruffet, chargée de mission Santé, a.ruffet@parc-naturel-brenne.fr

Le Contrat d'objectif territorial Energies renouvelables (COT ENR)

Le Parc naturel régional de la Brenne et la Communauté de Communes Loches Sud Touraine s'associent pour aider les entreprises, les exploitations agricoles, les professionnels du tourisme, les collectivités et les associations à choisir des énergies chaleur renouvelables, grâce à un contrat d'objectif territorial Energies renouvelables (COT ENR) passé avec l'ADEME et la région Centre-Val de Loire.

Vous avez un projet d'investissement ?

Le COT ENR permet d'obtenir au minimum 45%* d'aides sur votre projet de chaleur renouvelable :

- bois/biomasse
- solaire thermique
- géothermie
- récupération d'énergie

Nous sommes là pour vous accompagner techniquement de la phase d'étude en amont du projet jusqu'à la formation à l'exploitation des équipements, in situ.

Contactez-nous rapidement pour une pré-étude gratuite !

Sébastien Yaouanc
s.yaouanc@parc-naturel-brenne.fr
02 54 28 12 12

*Les financements du COT peuvent être complétés par d'autres sources de financement (FEDER) attribuées en fonction du type de projet dans la limite maximum de 80% de financement.

CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL ÉNERGIES RENOUVELABLES

ENTREPRISES, COLLECTIVITÉS, ASSOCIATIONS...

Engagez-vous dans un projet de chaleur renouvelable

Recevez 45% de subventions

bois
biomasse

solaire
solaire

géohermie
eau souterraine / chaleur du sol

récupération
industries • déchets

Votre contact :
Sébastien Yaouanc au 02 54 28 12 12
Parc naturel régional de la Brenne

LOCHES SUD TOURAINE
ADEME
RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
ADEFI BOIS

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2021

- Election des vice-présidents,

Le Président a rappelé que suite au renouvellement des instances du Conseil départemental et du Conseil régional, il est nécessaire de procéder à l'élection des deux vice-présidents qui sont prévus dans les statuts du Syndicat mixte du PNR Brenne. Comme cela a été institué depuis la création du Parc, il est proposé que les deux vice-présidents soient issus pour l'un du Conseil départemental et pour l'autre du Conseil régional.

Après avoir sollicité les candidatures pour ces deux postes, Monsieur Jérémie Godet s'est porté candidat au titre de Conseiller régional et Monsieur Gérard Blondeau en tant que Conseiller départemental.

N'ayant pas constaté d'autres candidatures pour ces deux postes et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Président a fait procéder au vote à bulletins secrets.

Monsieur Godet a obtenu 40 voix sur 51 votants et 11 bulletins blancs ou nuls.

Monsieur Blondeau a obtenu 43 voix sur 51 votants et 8 bulletins blancs ou nuls.

Messieurs Godet et Blondeau ont donc ainsi été installés dans leur fonction de vice-président.

- Révision de la Charte,

Le Président a rappelé que la Charte du Parc naturel régional Brenne est un contrat qui lie les communes, les intercommunalités, le département de l'Indre, la région Centre-Val de Loire, l'État et le Syndicat mixte du Parc pour une gestion concertée et cohérente du territoire.

La Charte détermine les objectifs, mesures, principes d'action, responsabilités et engagements de mise en valeur, de protection et de développement du territoire qui ont été librement négociés et arrêtés par ses signataires. Elle exprime la volonté de tous les acteurs du territoire de porter ensemble et de mettre en œuvre le projet de territoire et le rôle qui sera le leur.

Cependant, tous les quinze ans, le classement « Parc naturel régional » est remis en cause. Aussi, un bilan de l'action du Parc et un diagnostic du territoire sont réalisés. Ils servent à évaluer l'action du Parc et constituent le socle d'un nouveau projet de Charte qui est ensuite soumis à l'approbation du Ministère en charge de l'environnement. Le dernier renouvellement du classement du territoire en Parc naturel régional a été concrétisé en date du 1er septembre 2010 par décret ministériel.

Les chartes sont maintenant établies pour une durée de 15 ans. Le prochain renouvellement de la charte devra donc intervenir avant le 2 septembre 2025.

Considérant que toutes les procédures de consultations des différentes instances nécessitent au moins une bonne année, il faut donc considérer que l'élaboration du document devra être achevée dans le courant du premier semestre 2024.

La première démarche à entreprendre sera de déterminer le périmètre de révision de la Charte et notamment la proposition d'intégration des communes de la Communauté de communes MOVA qui ne sont pas aujourd'hui dans le Parc. Ce périmètre devra être validé par le Conseil régional afin de pouvoir lancer l'ensemble de la procédure.

Le bilan évaluatif et le diagnostic du territoire pourraient être effectués fin 2021 et courant 2022, afin que les procédures de concertations et de rédaction du nouveau document puissent être menées de mi 2022 à mi 2024.

Le Président souligne l'importance du rôle des élus dans cette phase de rédaction du nouveau document et notamment leur implication nécessaire comme relais auprès de la population dans tous les domaines d'intervention du Parc.

- Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE),

Le Président indique que les services de l'Etat proposent aux collectivités du bloc « communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les CRTE. Ils sont conclus pour la durée des mandats des

exécutifs locaux et peuvent être signés à l'échelle de plusieurs intercommunalités. Ces CRTE font suite aux Contrats de Ruralité qui avaient été signés lors du précédent mandat municipal.

Localement, il a été convenu que ce CRTE serait signé entre les trois communautés de communes (Cœur de Brenne, Brenne-Val de Creuse et Marche Occitane-Val d'Anglin) et le PNR Brenne.

Afin de respecter le calendrier proposé et pour faire en sorte que ce CRTE puisse aboutir assez rapidement, les services de l'Etat proposent de signer un protocole d'engagement du CRTE permettant de mettre en place les études et les moyens nécessaires à la définition des objectifs partagés du territoire et de définir un programme prévisionnel d'actions.

Le Comité Syndical autorise donc le Président à signer ce protocole d'engagement et à solliciter auprès des services de l'Etat le financement d'un poste de Chef de projet pour une période de deux ans. Ce dernier serait également cofinancé par les contributions des trois communautés de communes pour le reste à charge, soit 25 % du salaire chargé.

Le Comité Syndical s'est poursuivi par la visite de l'exposition installée en extérieur de la Maison du Parc sur le thème « Grandir Ici » présentant les actions menées sur le territoire de la naissance à l'âge adulte et par la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) entre le Parc, les Communautés de communes, la CAF et la MSA.

Cette CTG remplace les Contrats Enfance Jeunesse qui soutiennent depuis de nombreuses années la politique enfance - jeunesse menée sur le territoire du Parc. Cette CTG est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants, elle a pour objectif d'optimiser l'utilisation des ressources sur un territoire.

SITUATION DES NAPPES DANS LE DÉPARTEMENT DE L'INDRE

La situation des nappes souterraines dans le Département de l'Indre, début novembre 2021, est assez hétérogène, et variable selon les secteurs géographiques.

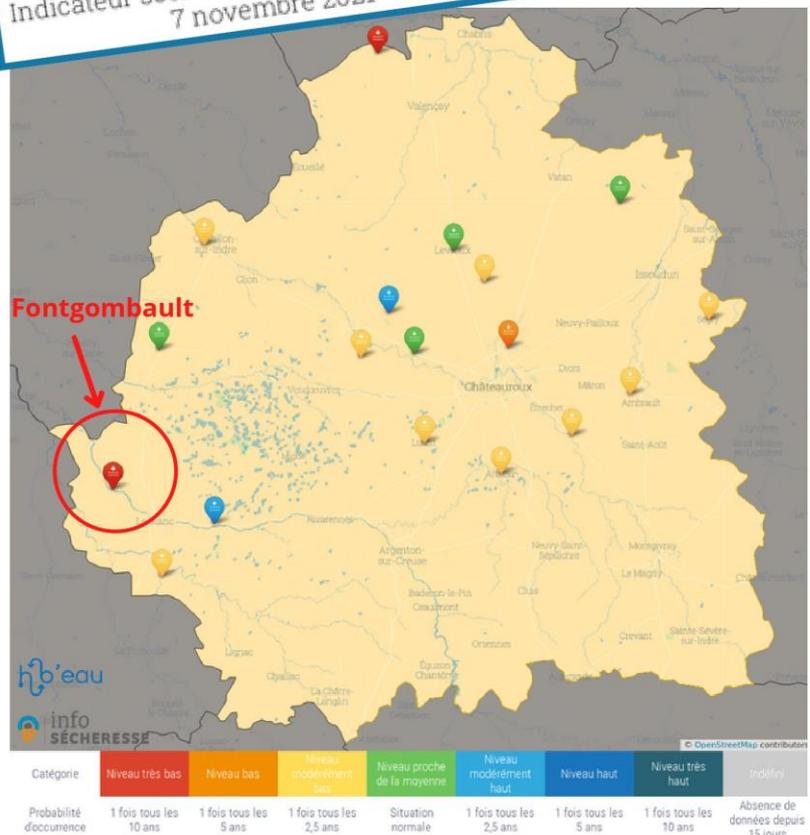
Dans le secteur de Fontgombault, le niveau de la nappe s'établit à une valeur très basse depuis une quinzaine de jours, la recharge n'ayant pas encore débuté.

La fin d'hiver et le printemps pluvieux de 2021 ont permis une remontée assez importante des niveaux de la nappe (représentatifs d'une année décennale humide), lesquels ont rapidement baissé, pour se maintenir autour d'une valeur plutôt faible (représentative d'une année quinquennale sèche). Ces oscillations importantes des niveaux sont liées au type de nappe. D'un point de vue

hydrogéologique, on distingue les nappes qui sont contenues dans les calcaires du Jurassique supérieur (ou Malm), du Jurassique moyen (ou Dogger) et enfin du Jurassique inférieur (Lias). Les aquifères du Jurassique ont la particularité d'être peu capacitifs du fait de leurs caractéristiques physiques (porosité de fissure principalement) et d'être par conséquent extrêmement sensibles aux variations climatiques avec des recharges et vidanges rapides.

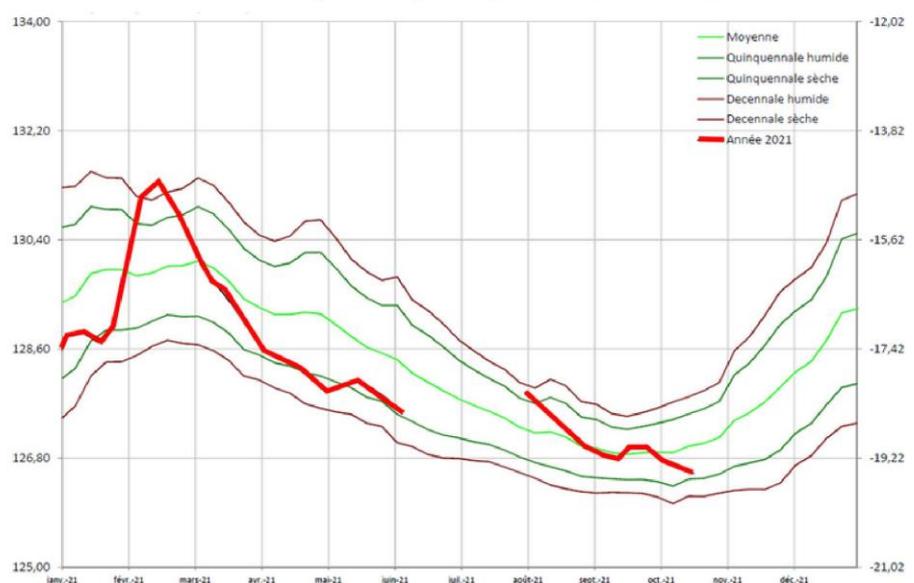
source : DREAL Centre Val de Loire

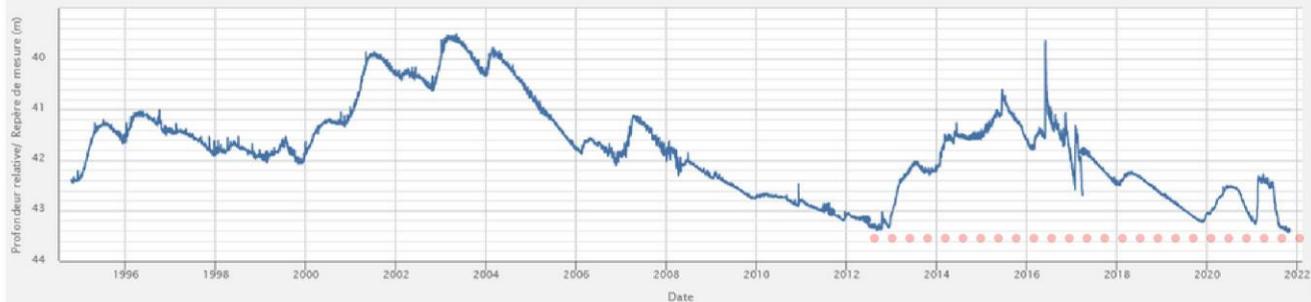
Indicateur sécheresse : Nappes phréatiques
7 novembre 2021



Indicateur Jurassique supérieur (Malm 36)

Profondeur (m)





Données issues du Portail National Eaux Souterraines du SIE, ADES

La chronique piézométrique ci-dessus montre l'évolution des niveaux de la nappe depuis 1994 (début du suivi) : la nappe se situe actuellement au niveau des plus basses cotes NGF jamais enregistrées depuis 2013.

Le respect par tous des restrictions d'usage définies dans les arrêtés préfectoraux est donc nécessaire pour garantir le maintien d'une ressource en eau suffisante en période de sécheresse.



LES TRAVAUX EN COURS ET RÉALISÉS...

Le Syndicat des Eaux a engagé en 2021 de nombreux travaux de renouvellement de son patrimoine (réseau et installations de production). Ces travaux font suite à la réalisation d'une étude patrimoniale sur l'ensemble du territoire, dont les résultats ont permis de prioriser les nécessités de renouvellement : réseaux fuyards, installations obsolètes,...



Travaux de mise en service d'un nouveau forage à St Hilaire sur Benaize et construction d'une station de traitement de la turbidité

Vue sur les installations en travaux

Montant des travaux : 653 000 €

Financement :

Agence de l'Eau Loire Bretagne (30%),

Département de l'Indre (25 %)

Syndicat des Eaux (45 %)



Factes à sable pour le traitement de la turbidité



Entreprises retenues :

- SEGEC (La Châtre - 36) (Génie Civil)
- MARTEAU (Chatillon sur Indre - 36) (Equipements hydrauliques et automatismes)
- PAJOT TP (Le Blanc - 36) (Terrassements, VRD)
- BENOITON (Le Blanc - 36) (Bâtiment)

Calendrier prévisionnel

Fin des travaux : 1er trimestre 2022

Enquête publique : janvier /février 2022

Mise en service : 2nd trimestre 2022

Travaux de renouvellement de réseaux fuyards sur la commune de Bêlâbre (entre La Rue et Nesmes)

Nature des travaux : renouvellement de 12 km de réseaux fuyards, réfection de 85 branchements, renouvellement des passages de rivière en forage dirigé (x3)

Travaux aux abords de l'église de Nesmes



Montant des travaux : 978 480 €

Financement :

Agence de l'Eau Loire Bretagne (dans le cadre du plan France Relance) (30%),
Département de l'Indre (10%)
Syndicat des Eaux (60%)

Ouverture des tranchées pour passage des nouvelles canalisations



Entreprises retenues :

- SOBECA (Niherne - 36) (Pose de réseaux à la trancheuse)
- DAGUET TP (Ste Catherine de Fierbois - 37) (Pose de réseaux en terrassement traditionnel, branchements, équipements hydrauliques)

Calendrier prévisionnel



C'est quoi un réseau fuyard ?



Les réseaux d'eau potable ont pour la plupart été installés dans les années 1950 à 1970. Beaucoup d'entre eux arrivent "en fin de course", et deviennent fuyards... A Bêlâbre, dans le secteur concerné, le Syndicat des Eaux a réparé 31 fuites entre 2018 et 2020.

Changer un réseau fuyard, c'est donc :

- améliorer le rendement du réseau (éviter que l'eau prélevée ne rejoigne le sol...)
- améliorer la qualité de vie des abonnés, qui ne seront plus impactés par des fuites

Travaux de renouvellement de réseaux relarguant du CVM - commune de St Hilaire sur Benaize

Nature des travaux : renouvellement de 3,5 km de réseaux relarguant du CVM, réfection de 25 branchements,



Pose des nouvelles canalisations à la tranchée



Montant des travaux : 215 972 €

Financement :

Agence de l'Eau Loire Bretagne (dans le cadre du plan France Relance) (50%),
Syndicat des Eaux (50%)



Entreprises retenues :

- CISE TP (Châtelleraut - 86) (Réseaux)
- SAUR (Déols - 36) (Branchements)

Calendrier prévisionnel

Début des travaux :
Septembre 2021

Durée ~ 3mois

Fin des travaux :
Novembre 2021

Réalisation d'un branchement



C'est quoi le "CVM" ?



Le CVM, de son vrai nom "Chlorure de Vinyle Monomère", est un composé chimique industriel principalement utilisé pour produire son polymère, le polychlorure de vinyle (PVC).

La limite de qualité en CVM dans l'eau distribuée est fixée à 0,5 µg/L.

Dans les réseaux de distribution d'eau potable, la présence de CVM provient le plus souvent d'une migration dans l'eau de ce polluant à partir de certaines canalisations anciennes en PVC, posées avant 1980.

Les secteurs « ruraux » situés en extrémité des réseaux d'alimentation en eau sont les plus à même d'être concernés par des teneurs en CVM excessives dans l'eau distribuée. Cela s'explique notamment à cause du temps contact plus important de l'eau dans les canalisations à risque précitées, et à l'usage très fréquent du PVC comme matériaux constituant les canalisations publiques de petit diamètre.

La recherche de CVM dans les eaux distribuées

Les modalités de recherche de CVM dans les eaux distribuées, notamment au niveau de tronçons de canalisation à risque, sont précisées par l'instruction de la Direction générale de la santé (DGS) qui demande aux collectivités compétentes en matière de distribution d'eau potable :

- d'identifier les parties de réseaux dont l'eau pourrait présenter des teneurs excessives en CVM,
- de contrôler la qualité de l'eau distribuée par la mise en œuvre notamment de campagnes d'analyses ciblées sur les secteurs à risque,
- de gérer le risque lié aux teneurs excessives en CVM dans l'eau en prononçant, lorsque les non conformités ne peuvent pas être corrigées à court terme, des restrictions de consommation de l'eau pour les usages alimentaires. Dans cette situation, la collectivité s'assure de la mise à disposition d'une distribution d'eau de qualité potable (eau en bouteille par exemple) auprès des personnes concernées.

Ce que fait le Syndicat des Eaux

Le Syndicat des Eaux procède à des recherches régulières de la présence de CVM, dans tous les secteurs susceptibles d'en contenir. Lorsque les teneurs en CVM dépassent la Limite de Qualité de 0,5 µg/l, les abonnés concernés sont informés par courrier et une distribution d'eau en bouteille est assurée. Seuls quelques hameaux des communes de Tournon St Martin et Saint Hilaire sur Benaize sont concernés.

Raccordement des villages de La Vieille Grange et Beauchapeau (Mérigny) sur l'Unité de Distribution de Fontgombault

Nature des travaux : pose à la tranchée de 960 m de nouvelle canalisation et raccordement de part et d'autre

Entreprise retenue :

- SEGEC (La Châtre - 36)

Montant des travaux : 50 548 €

Financement :

- Département de l'Indre (25 %)

- Syndicat des Eaux (75 %)

Travaux réalisés en septembre 2021



Ces travaux ont permis au syndicat de supprimer un puits de prélèvement qui ne desservait que deux hameaux (soit une vingtaine d'abonnés), et nécessitait de lourds investissements pour sa mise aux normes.

Renouvellement du réseau du secteur du Champ de Foire à tournon St Martin

Nature des travaux : renouvellement de 250 m de réseaux, réfection de 18 branchements,

Entreprise retenue :

- CISE TP (Châtelleraut - 86)

Montant des travaux : 67 900 €

Financement :

- Syndicat des Eaux (100 %)

Travaux réalisés en oct/nov 2021



La réalisation de ces travaux a été programmée par le syndicat, avant que la commune de Tournon St Martin ne démarre les travaux de réfection des trottoirs.



PRIX DE L'EAU POUR LA PÉRIODE DU 01.10.21 AU 30.09.22



Afin de pouvoir faire face aux nombreux investissements permettant de renouveler le patrimoine (réseau, stations de production, ...), le prix de l'eau évolue...

A partir du 1er octobre 2021, de nouveaux tarifs s'appliquent. La facture d'abonnement que vous recevrez au printemps prochain sera donc de 93,05 € TTC au lieu de 91,68 € l'année précédente (augmentation de 1,5 %). De même, chaque tranche de consommation verra son coût augmenter de 5 centimes/m³ (pour les consommations à compter du 1er octobre 2021 jusqu'au 30 septembre 2022).

REPÈRE :

Pour un ménage consommant 120 m³
à l'année, la facture annuelle
(abonnement + consommations)
augmentera de 7,70 €

LOCATAIRES - PROPRIÉTAIRES



Vous quittez votre logement ? Vous emménagez dans un nouveau logement ? Votre locataire quitte son logement ? Vous mettez votre logement en location ? Vous déménagez ?



Dans toutes ces situations, il est indispensable de contacter au plus tôt les services du syndicat, afin de faire connaître ces changements. Sans signalement de ces informations, vous restez redevable de l'intégralité des factures.

Pour nous contacter :
Un unique numéro
02.54.37.29.21



L'ENTRETIEN DE VOTRE COMPTEUR



Bien que propriété du Syndicat des Eaux, le compteur d'eau installé à votre domicile est placé sous votre responsabilité...



Retrouvez nos conseils pratiques sur le site :

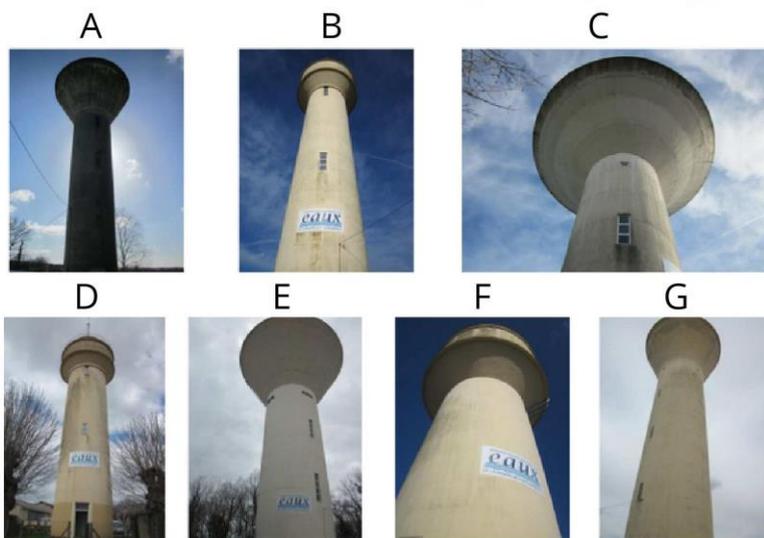
Vous devez en particulier le protéger contre le gel. En effet, par temps de gel, la vitre du compteur se casse sous l'effet de la pression de l'eau gelée et vous n'avez plus d'eau à vos robinets.

ATTENTION ! Si vous n'êtes pas sur place et si vous n'avez pas fermé le robinet d'alimentation après compteur, vous risquez, outre le gel et la casse de votre compteur, une importante fuite d'eau, pouvant occasionner des frais importants.

<https://www.eauxdefontgombault.fr/conseils-pratiques/prendre-soin-de-votre-compteur.html>



QUIZZ - JEU...



Saurez-vous reconnaître chacun de ces 7 châteaux d'eau ?

1. LUREUIL
2. POULIGNY ST PIERRE
3. LES PLACES (SAUZELLES)
4. LA LIAICHERIE
- (TOURNON ST MARTIN)
5. LES COSSETTERIES.....
- (PREUILLY LA VILLE)
6. BELABRE.....
7. DOUADIC.....

Response : 1-C / 2-D / 3-G / 4-E / 5-F / 6-A / 7-B



Alexandre Guilloux et Guillaume Gommier
COUSIN PERRIN
Librairie, papeterie, informatique, mobilier de bureau.
LE BLANC

☎ 02 54 37 01 14
✉ info@cousin-perrin.fr
🕒 Mardi au samedi de 9h-12h et 14h-19h (18h le Samedi) Lundi : dépannage informatique sur RDV
📱 cousinperrin

Point collecte de cartouches pour leur recyclage. Reconditionnement d'ordinateurs. Répare, maximise la durée de vie des ordinateurs.



Annabelle Maubois
L'ATELIER D'ANABELLE
Atelier de tapisserie, cordonnerie et clés minutes
LE BLANC

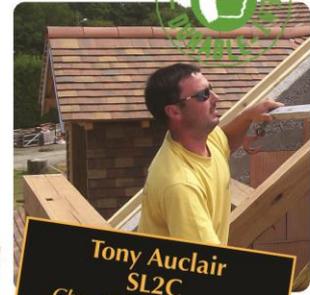
☎ 02 54 37 77 50
🕒 Lundi au samedi matin 9h-12h30 et 14h-18h30
📱 LAtelier-dAnnabelle

Réparation de chausseries, cuirs et meubles tapissés ! Réparez plutôt que remplacer !



Charlotte Mason
LES PETITS ANGLAIS
Atelier d'anglais en ligne pour jeunes de 3 à 20 ans & en présentiel pour écoles de la région
TOURNON-SAINT-MARTIN

☎ 07 68 98 78 92
✉ contact@elisaetwill.fr
www.elisaetwill.fr
🕒 Lundi au vendredi : 9h à 18h



Tony Auclair
SL2C
Charpente, couverture
LUANT, DOUADIC, ST BENOIT-DU-SAULT

☎ 02 54 36 98 71
06 75 79 61 34
✉ sl2c.auclair@gmail.com
🕒 Lundi au vendredi : 8h à 17h
📱 sl2cauclair



Eric Bierre
SECTEUR BAT
Couverture, rénovation, extension
SAINT-HILAIRE-SUR-BÉNAIZE

☎ 02 54 38 97 40
✉ secteurbat@orange.fr
📱 SecteurBat



Christian Nonet et Régis Moreau
ENTRE TERRE ET EAU
Mécanique agricole et métallerie
VENDŒUVRES

☎ 06 73 54 22 82
06 73 54 03 65
✉ cnonet.ete@gmail.com
🕒 Lundi au samedi : 8h-12h et 14h-18h

Fabrication de cages de protection contre la prédation des cormorans



Nos partenaires

Entreprises et organismes

Contactez-nous !

Initiative Brenne
Maison des entreprises
Le Bouchet – 36300 ROSNAY
☎ 02 54 28 12 14
✉ contact@initiative-brenne.fr
www.initiative-brenne.fr

Cabinets comptables

Fiducial, Le Blanc - CER France, Châteauroux, Le Blanc - COGEP, Argenton sur Creuse - ACERP, Le Blanc - Cabinet Fitéco, Le Blanc.

Banques

Lhoist France Ouest
Une Société du Groupe Lhoist

ST. GAULTIER ARGENTON

Groupama

COMMUNES PARTENAIRES: Aza-y-le-Ferron / Bélâbre / Chalais / Chitray / Ciron / Concremiers / Douadic / Fontgombault / Ingrandes / La Pérouille / Le Blanc / Lignac / Lingé / Luant / Lureuil / Lurais / Martizay / Méobecq / Méryny / Mézières-en-Brenne / Migné / Neuilly-les-Bois / Néons-sur-creuse / Nuret-le-Ferron / Obterre / Oulches / Paulnay / Poulligny-St-Pierre / Preuilly-la-Ville / Saint-Michel-en-Brenne / Rivarennes / Rosnay / Ruffec-Le-Château / Sacierges-St-Martin / Saint-Aigny / Sainte-Gemme / Saint-Gaultier / Saint-Hilaire-sur-Benaize / Saulnay / Sauzelles / Thenay / Tournon-St-Martin / Vendœuvres / Villiers / Vigoux.



Le réseau des médiathèques a recruté une conseillère numérique

Dans le cadre du plan de relance de l'Etat, 4 000 conseillers numériques sont en cours de recrutement pour mailler le territoire national.

Leur vocation est d'accompagner tous ceux qui sont peu familiers des outils numériques en ligne pour se les approprier et les utiliser dans leurs activités du quotidien, comme par exemple :

- communiquer avec des proches ;
- sécuriser des informations personnelles ;
- faire un CV...

Carole Bricault a été recrutée comme conseillère numérique par la Communauté de communes Brenne Val de Creuse. Elle est rattachée à l'équipe de la médiathèque intercommunale du Blanc.

Son rôle, par des accompagnements individualisés ou bien des formations collectives, est de

- 1 - sensibiliser nos concitoyens aux enjeux du numérique,
- 2 - soutenir les habitants dans leur usage quotidien de l'outil informatique
- 3 - et ainsi de participer à la lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme.

Elle se tient à la disposition des communes pour intervenir au plus près de la population.

Vous pouvez prendre contact avec elle :

Communauté de Communes
Brenne - Val de Creuse

Carole Bricault
Conseillère numérique France Services
Médiathèque intercommunale du Blanc
Place René Thimel - 36300 LE BLANC
02 54 28 05 20

conseiller.numerique@cc-brennevaldecreuse.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CONSEILLER NUMÉRIQUE
France services

Vous êtes ici...
votre médiathèque aussi !

www.mediathequesdelabrenne.fr

Tous les renseignements à propos de CLIC sur
www.mediathequesdelabrenne.fr

Dossier suivi par Yves Champigny
yves.champigny@cc-brennevaldecreuse.fr
02 54 28 33 60 / 06 47 14 50 04

Vous êtes ici...
votre médiathèque aussi !

Communauté de Communes Brenne Val de Creuse
5 rue de l'Eglise - 36300 RUFFEC
02 54 28 33 60 - contact@cc-brennevaldecreuse.fr

1 / 1

www.mediathequesdelabrenne.fr

**Besoin d'aide dans vos démarches administratives,
l'Espace France Services de la Sous-préfecture du Blanc
peut vous aider.**

L'Espace France Services du Blanc, situé à la Sous-préfecture a ouvert ses portes au 1^{er} janvier 2021. Grâce aux agents d'accueil, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement de qualité dans une multitude de domaines (titre d'identité et droits à conduire, état civil et famille, formation emploi et retraite, justice, budget, logement mobilité et courrier, prévention santé).

Que vous ayez besoin de conseils pour vos démarches administratives ou d'aide pour l'utilisation d'un service numérique , vous serez accueillis dans un lieu de vie agréable et convivial. Pour résoudre vos démarches les plus complexes, les agents peuvent s'appuyer sur leurs correspondants au sein du réseau des partenaires. Au-delà des formalités administratives, vous avez également accès à des postes informatiques en libre-service.

De plus, le CDAD, le Défenseur des Droits, l'ADAVIM–France Victimes, l'ADIL, l'ADIE, Initiative Brenne et la CPAM proposent des permanences dans nos locaux. Pour tout renseignement concernant ces permanences, vous pouvez vous adresser à l'accueil de l'Espace France Services.

Il vous sera prochainement proposé des ateliers numériques permettant de découvrir l'outil informatique, d'apprendre à l'utiliser dans le but de pouvoir effectuer vos démarches en ligne.



Sous-préfecture du Blanc
1, place du Général de Gaulle
36300 LE BLANC
02 54 29 51 65
du-blanc@france-services.gouv.fr

Du lundi au vendredi
De 9h00 à 12h00
Et de 14h00 à 16h30

BIENTÔT 16 ans ! PENSEZ AU RECENSEMENT



LE SAVIEZ VOUS ?

La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Votre certificat est obligatoire pour passer :

- Vos examens (CAP, BEP, BAC, permis de conduire,...)
- Vos concours (fonction publique, grandes écoles,...)

Ou pour :

- Vous engagez dans l'armée.

Grâce à MAJDC.FR vous pouvez :

- Découvrir la JDC,
- Poser toutes vos questions,
- Télécharger votre convocation, et votre attestation à l'issu de la JDC
- Modifier la date de convocation de votre JDC,
- Demander une exemption,

Calendrier de vos démarches	
A 16 ANS	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile, ou sur internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
A 16 ans 1/2	Dès réception d'un mail, créez votre compte sur majdc.fr , afin de faciliter votre convocation
A partir de 17 ans	Vous serez convoqué à votre Journée Défense Citoyenneté
De 17 ans à 25 ans	Vous présenterez le certificat de participation à la JDC lors de l'inscription à vos examens, concours et permis de conduire.

maJDC.fr
Journée Défense et Citoyenneté

L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !

Le 18 et 20 mai | Je m'inscrit en quelques clics | Je m'informe dès à présent

RECENEZ-VOUS SUR MAJDC.FR

CENTRE du SERVICE NATIONAL et de la JEUNESSE d'ORLEANS
Adresse postale : 75 rue du PARC – 45000 ORLEANS

Adresse mail : csnj-orleans.contact.fct@intra.def.gouv.fr
(Privilégier le courriel)

Accueil téléphonique au : **09.70.84.51.51 (serveur vocal)**

(Mise en relation avec un agent du CSN : choix 1, choix 3, puis N° de votre Département et valider par #)

Du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
Le vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h15 à 14h45





NUMEROS UTILES



Pompiers :	18	} Ou 112
SAMU 36 :	15	
Gendarmerie :	17	
Centre anti-poison d'Angers	02 41 48 21 21	
Hôpital Le Blanc :	02 54 28 28 28	

A Tournon St Martin :

Médecins généralistes - Dr Hervo :	02 54 37 31 27
- Dr Lyon :	02 54 37 53 37
Cabinet Masseur-Kinésithérapeute - Florina LUPU :	02 54 02 18 71
Pharmacie Multon :	02 54 37 50 28
Cabinet d'infirmiers :	02 54 37 50 63
Maison de retraite :	02 54 37 50 54
Gendarmerie :	02 54 28 16 70

Mairie : courriel : neons-mairie@wanadoo.fr	02 54 37 53 56
Médiathèque (Tournon st Martin) :	02 54 37 96 51
Office de tourisme (Le Blanc) :	02 54 37 05 13
Trésorerie (DGFP Le Blanc) :	02 54 37 01 70
Conseil Départemental :	02 54 27 34 36
Espace France Services à la Poste de Tournon St Martin :	02 54 01 58 48
Sous-Préfecture (Le Blanc) :	02 54 37 10 91
Préfecture : www.centre.pref.gouv.fr	02 54 29 50 00
Syndicat des eaux (Fontgombault) :	02 54 37 29 21
Communauté de Communes Brenne Val de Creuse	02 54 28 33 60
Ordures ménagères (SYMCTOM le Blanc)	02 54 28 12 00
Déchèterie (Tournon St Martin)	02 54 37 75 97



Horaires de la mairie

Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi : 9h à 12h
Vendredi : 9 à 12h et 14h à 16h30

Téléphone : 02 54 37 53 56

Mail : neons-mairie@wanadoo.fr

Site Internet : www.communedeneons.fr

Permanences des élus

Permanence du maire le mardi et le jeudi de 10h à 12h
et sur rendez-vous.

Les adjoints peuvent être rencontrés le mercredi et le
samedi de 11h30 à 12h et sur rendez-vous.